**Association trisomie 21 Haute-Vienne**

Notre association est composée de parents de personnes avec trisomie 21, de personnes contribuant à la mise en œuvre du projet des personnes avec trisomie 21 et pouvant contribuer au développement et au bon fonctionnement de l’association (professionnels, personnel médical et pararmédical) et de personnes avec trisomie 21.

Le projet de l’association s’appuie sur l’existence de valeurs fondamentales telles que :

* La confiance en la personne : quel que soit son handicap, toute personne a des compétences,
* Le respect de la personne: toute personne y compris celle en situation de handicap doit être en mesure d’exercer des droits et devoirs,
* L‘égalité de traitement et de valeur : l’inclusion sociale et professionnelle devant permettre la reconnaissance de la personne dont on accepte toutes les composantes,
* La liberté d’exister : nous voulons une place pour chaque personne en situation de handicap et nous croyons en son devenir au cœur de la société. Le libre choix de son projet de vie par la personne en situation de handicap est fondamental et nécessite des moyens de compensation reconnus aujourd’hui comme un droit, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
* La solidarité : une société inclusive doit faire en sorte que les personnes en situation de handicap aient accès et puissent participer à toutes les dimensions de la vie sociale (école, travail…) ; la solidarité prônée par l’association s’exerce aussi entre les familles et les professionnels concernés,
* Le respect de la place, du rôle et de la compétence des familles : l’association agit sur dans le cadre d’un triple partenariat fondé sur l’écoute et la confiance : parents, professionnels, personnes avec Trisomie 21 participent conjointement à l’élaboration et à la mise en œuvre des projets éducatifs, professionnels et de la vie sociale de la personne avec trisomie 21. L’objectif d’inclusion sociale, scolaire et professionnelle est exigeant. L’association respecte le choix des familles et des personnes avec trisomie 21 qui ne souhaitent pas ou ne peuvent y accéder. Dans la mesure de ses possibilités, elle apporte son aide et son soutien à tous lors d’orientations qui peuvent être différentes de l’objectif principal du projet associatif.

L’association a été à l’origine de la création en 2008 d’un SAT hors les Murs, financé par l’ARS départementale et d’un SAVS financé par le Conseil Départemental, de 20 places, pour l’accompagnement dans le travail et la vie sociale de personnes déficientes intellectuelles dont celles avec trisomie 21.

En 2016 Trisomie 21 Haute-Vienne a adhéré à Trisomie 21 Nouvelle Aquitaine et a transféré la gestion de ses services (SAT/SAVS) à celle-ci en 2017. Ce transfert a été l’occasion de faire rentrer nos services dans la démarche gouvernementale actuelle de transformation de l’offre sociale, médico-sociale et sanitaire d’accompagnement des personnes handicapées. Pour ce faire, Trisomie 21 Nouvelle Aquitaine a créé un centre Ressources Régional (CRR) en 2016, regroupant les services des départements adhérents et réorganisés en 3 pôles d’expertise (pôle Ecole/Formation/travail, pôle Vie sociale, pôle santé) et d’une nouvelle modalité d’accompagnement : l’assistance au parcours de vie (APV), dispositif qui accompagne les personnes en situation de handicap et leur famille dans la formulation du projet de vie et la construction du parcours à toutes les étapes de la vie.

Aujourd’hui le CRR compte 4 départements : la Gironde, le Lot et Garonne, les Pyrénées Atlantiques et la Haute-Vienne.

Le CRR, dont nous faisons partie prenante, fonde son action sur le principe du système équitable de coopération, organisée dans un triple partenariat personne/ famille/ professionnels. Les 2 grands principes qui sous-tendent l’ensemble du CRR sont la subsidiarité (solutions ordinaires, de droit commun recherchées en priorité, réponses spécialisées mobilisées dans des cas spécifiques relevant d’une technicité particulière ou en cas d’absence de réponse de droit commun) et le développement du pouvoir d’agir (redonner aux personnes et leurs familles le pouvoir de faire leurs choix et d’opter pour les solutions qu’ils souhaitent) : en ce sens la logique d’action du CRR est centrée sur le devenir de la personne.

Nos services, avec ceux de la NA qu’ils ont rejoints, rentrent donc dans une nouvelle logique médico-sociale, avec comme objectifs :

* Donner la priorité au choix de vie de la personne et de son entourage,
* Promouvoir l’inclusion dans le milieu ordinaire et l’accès au droit commun, en mobilisant un réseau autour de chaque personne accompagnée,
* Assurer aux bénéficiaires un parcours choisi et sans rupture, en leur permettant de le faire évoluer autant que nécessaire,
* Construire une société inclusive et participer à l’accessibilité du droit commun.

Page Facebook : Trisomie 21 haute-vienne